Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 685f10
Tél. +33 (0)3 88 41 25 60
Fax +33 (0)3 88 41 39 11
Internet: www.coe.int
e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Protection des minorités nationales : l'organe de suivi du Conseil de l'Europe publie son rapport sur la Hongrie

Strasbourg, 22.09.2010 – Le Comité Consultatif de la Convention-cadre sur la Protection des Minorités Nationales du Conseil de l'Europe a publié, suite à l'accord donné par les autorités hongroises, son troisième Avis sur la Hongrie ainsi que les commentaires du gouvernement. Ses principales conclusions sont reproduites ci-après.

Ces dernières années, la Hongrie a fait des efforts considérables pour améliorer la protection des droits des personnes appartenant aux minorités nationales. Des dispositions ont été prises pour étendre le champ d'application de la législation antidiscrimination et l'Autorité pour l'égalité de traitement a sanctionné les actes de discrimination à l'égard des personnes appartenant aux minorités nationales.

Toutefois, en dépit de ces résultats positifs, les Roms sont confrontés à la discrimination et victimes d'infractions à caractère raciste. Des cas de mauvais traitement par des membres de la police ont également été signalés. Face au climat d'intolérance qui se développe dans certaines couches de la société hongroise, le Comité appelle les autorités à agir fermement pour promouvoir le dialogue interculturel et combattre toutes les formes d'intolérance, y compris dans les médias et le discours politique.

Les autorités doivent également prévenir, enquêter sur et sanctionner toute forme de discrimination exercée par des membres de la police. Le Comité recommande de revoir la législation hongroise en matière de lutte contre la discrimination de manière à permettre de sanctionner les propos racistes et le discours de haine tout en veillant au respect de la liberté d'expression.

Les autorités ont lancé un plan d'action ambitieux visant à améliorer la situation des Roms dans plusieurs domaines tels que le logement, l'emploi, l'éducation et la santé. Cependant, des mesures supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans le domaine de l'éducation.

La réforme du système des instances autonomes des minorités garantit à celles-ci une autonomie fonctionnelle et financière, en particulier dans le domaine de la culture et de l'éducation.

Malgré un système très développé de représentation des minorités, le cadre institutionnel devrait être adapté rapidement pour assurer une représentation adéquate des minorités nationales au sein du parlement hongrois.

La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales permet un système de suivi par lequel le Comité des Ministres, assisté d'un Comité consultatif composé d'experts indépendants, évalue la mise en oeuvre de la Convention-cadre.

Informations complémentaires : http://www.coe.int/minorities

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.